

Principaux cas d'usage possibles du téléchargement d'attestation de paiement d'indemnités journalières



Les bénéficiaires qui ont été en **arrêt maladie** et ont **perçu des indemnités journalières** :

- Dans les 8 ans qui précèdent (pour les attestations d'IJ)
- Dans l'année qui précède (pour le relevé fiscal)

ATTESTATION DE PAIEMENT
D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Cas d'exclusion du téléservice



- **Attestation de paiement d'indemnités journalières :**
 - ▶ L'assuré qui veut attester d'un paiement d'indemnités journalières antérieur à 8 ans